



Lettre d'informations du pôle wallon de Gestion Différenciée

6^{ème} numéro

Sommaire

Utilisation de pesticides par les communes et le M.E.T.	1
Le réseau Espaces Verts	2
La gestion différenciée des espaces verts a son guide.....	3
La gestion des espaces verts à La Rochelle.....	4
La biodiversité dans les villes !	5
Le label de gestion écologique des espaces verts se déploie dans les grandes villes.....	6

Utilisation de pesticides par les communes et le M.E.T.

Quels sont les impacts environnementaux et sur la santé ?

La Directive Cadre Eau (DCE) est un cadre européen ayant pour objectif d'ici 2015 d'atteindre un « bon état » chimique et écologique des masses d'eaux de surface et souterraines. C'est pourquoi, la FUSAGx et la DGRNE ont publié en avril dernier le résultat d'enquêtes sur l'utilisation des pesticides dans les communes et les services du MET.

L'objectif principal de ces enquêtes est d'avoir un aperçu le plus objectif et le plus représentatif possible des pratiques phytosanitaires des utilisateurs non agricoles de pesticides. Ceci permettra, en connaissance de cause, d'orienter les mesures à prendre dans le cadre des programmes de mesures de la DCE. Les résultats des enquêtes ont aussi influencé la réflexion en cours sur la modification de la législation wallonne de 1984 et 1986 relative à l'interdiction d'utilisation des herbicides dans les endroits publics.

Plus d'info : http://environnement.wallonie.be/convent/de/impact_pesticides.pdf

Le réseau Espaces Verts

Le réseau espaces verts est un lieu de mutualisation et de partage d'expériences et de connaissances de plus de 350 agents des collectivités territoriales (responsables et techniciens chargés des espaces verts, de l'eau, de l'environnement, des milieux naturels, ...).

Sur la proposition du Pôle wallon de Gestion Différenciée, ce réseau, initiative de l'association française « Réseau Idéal », s'ouvre à la francophonie et donc aux collectivités wallonnes.

Il est donc proposé aux collectivités de Wallonie un forum d'échanges et une bibliothèque de documents en ligne : www.reseau-espacesverts.net. Les questions et réponses du forum sont produites par les agents de collectivités territoriales eux-mêmes. Les thématiques abordées couvrent toutes les problématiques des agents communaux chargés d'espaces verts, en restant très proches de la réalité de terrain. Par exemple :

- marché de l'entretien des espaces verts en gestion différenciée,
- durée d'exposition des utilisateurs aux produits phytosanitaires,
- acheter ou produire ses plantes à massif,
- responsabilité des pouvoirs publics pour les arbres d'alignement,
- plantes persistantes,
- document unique en matière d'hygiène et de sécurité au travail,
- diagnostic espaces verts pour plan de gestion différenciée, ...

Si vous êtes d'une collectivité, nous vous invitons chaleureusement à participer à ces échanges, car ils ouvrent des perspectives, valorisent leurs participants et font gagner à nos démarches du temps et de la pertinence.

En plus d'animer ce réseau d'échanges, Idéal Connaissances organise des journées techniques.

Les prochaines rencontres du réseau espaces verts :

Le mercredi 10 septembre 2008 : Gestion du patrimoine arboré

Le mercredi 19 novembre 2008 : Gestion différenciée en espaces verts OU Développement durable en espaces verts (la discussion est ouverte sur le forum).

Pour obtenir un code d'accès au forum et à la bibliothèque, ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Caroline Le Pen

Animatrice du réseau Espaces Verts

Tél. : 0033 1 45 15 50 39

E-mail : c.le-pen@idealconnaissances.com



Réseau Espaces Verts



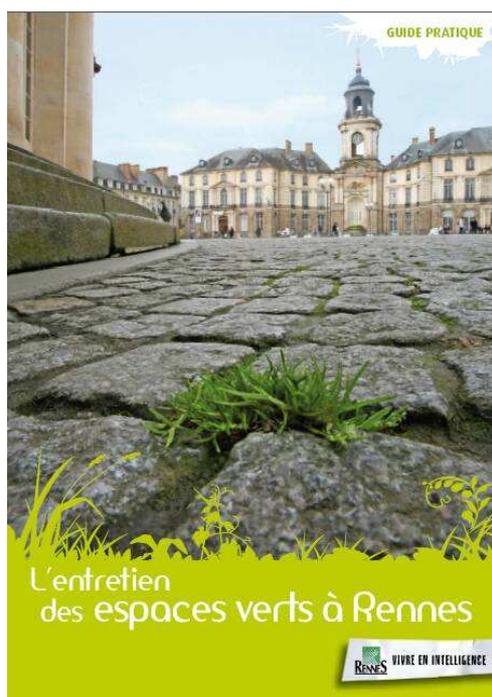
La gestion différenciée des espaces verts a son guide

Le service des espaces verts de la ville de Rennes vient de publier un guide de maintenance de la gestion différenciée qui fait référence en la matière. Il est le fruit de plus de trente ans d'expériences et de recherches d'alternatives possibles à la gestion standard des espaces verts.

En effet, depuis ses premières ruptures avec le modèle horticole dominant dans les années 1960, la capitale bretonne s'est progressivement imposée en France comme une pionnière de la gestion différenciée. Ce mode alternatif associe génie écologique et méthodes douces d'intervention en vue d'intégrer un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. A Rennes, 811 hectares sont concernés, soit 15% de la superficie de la ville. Concis mais bien conçu, ce guide permettra à ce service d'encore mieux cadrer ses actions sur ce thème. Son contenu concret, rehaussé d'exemples et de méthodes éprouvées sur le terrain, intéressera également les autres collectivités investies sur ce sujet, comme les villes de Lille et de Lyon.

Par ailleurs, trois fiches techniques relatives à une gestion raisonnable de l'eau et de la biodiversité sont en cours de préparation par des contributeurs issus du même service rennais. Leur réalisation puis leur libre diffusion dès cet été sur une plateforme internet dédiée s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'étude lancé par Plante & Cité. Labellisée "projet du pôle de compétitivité du végétal spécialisé Anjou-Loire", cette association répond ainsi à la demande croissante d'outils de gestion respectueuse des espaces verts venant de la part des acteurs des collectivités. Validée scientifiquement, chaque fiche technique a aussi une visée très opérationnelle et servira à ceux qui manquent d'informations précises et de conseils techniques sur le sujet.

Article de Morgan Boëdec (Victoires Editions), publié le 23 avril 2008 sur <http://www.localtis.info>.



La gestion des espaces verts à La Rochelle

Depuis quelques mois, sous l'impulsion des élus verts et de l'association Echo-Mer, la gestion des espaces verts de La Rochelle a été complètement revue. Au menu, moins de tonte et beaucoup moins de pesticides. Ainsi par exemple, l'esplanade de l'université, qui n'était qu'un lieu de passage, s'est transformée en une superbe prairie fleurie.



Seulement voilà, beaucoup de monde trouve ça très bien, et ne le dit pas. Tandis qu'un autre paquet de monde trouve ça moche, et pense que la mairie n'entretient plus rien, et le dit ! Du coup le maire se retrouve avec beaucoup de plainte et peu d'encouragement. La deuxième photo a été prise le 10 juin, donc bien avant la fin des montées en graine ... On dirait que les plaintes commençaient à faire leur effet !



Adaptation d'un témoignage extrait de : <http://quotidiendurable.com/news/la-bonne-gestion-des-espaces-verts-a-la-rochelle>

La biodiversité dans les villes !

La ligue Roc, le programme européen Natura 2000 et les parcs naturels français sont garant localement de la protection de la biodiversité. Les villes et communautés urbaines sont maintenant en passe de rendre à la nature ses droits, pour un cadre de vie plus humain.

Protéger la biodiversité ne sert pas qu'à valoriser un patrimoine pour faire de jolies fleurs, il s'agit aussi de stabiliser les écosystèmes. Un écosystème est un ensemble d'organismes vivants, d'une taille invisible à l'œil à celle d'un arbre, qui interagissent ensemble en bénéficiant des uns et des autres. Le mode le plus visible est la prédation mais il existe une infinité de partenariats possibles. L'exemple le plus simple est les plantes qui se nourrissent des déchets organiques issus de bactéries, d'insectes, de vers-de-terre et globalement de matière en décomposition.

Il faut un nombre minimal d'espèces différentes pour qu'un écosystème subsiste. Ce nombre est très difficile à évaluer – une multitude de paramètres sont en jeu. Cependant, la disparition d'une seule espèce est susceptible de rendre inopérant un écosystème. Si les ressources en biodiversité disponibles sont abondantes, l'espèce disparue sera alors remplacée par une autre, si elle remplit les mêmes fonctions. Mais si les conditions ne sont pas optimales, cette vie et donc ces sources alimentaires s'épuiseront ou disparaîtront.

Comment un écosystème est-il fragilisé en ville ?



Le béton, le goudron, les sols nus – entretenus avec des pesticides - au pied des arbres, sont impropres au développement de la faune et la flore. La lumière nocturne et le bruit des moteurs sont aussi des facteurs dérégulant, pour la nature et les hommes. En relâchant un peu notre pression de gestion, les plantes peuvent reprendre leur fonction et jouer de multiples rôles. Les insectes reviennent et pollinisent les fleurs, débarrassent des pucerons et d'autres maladies, et nourriront oiseaux et mammifères. Le sol et la végétation seront aussi des filtres pour préserver la qualité de l'eau et de l'air, bruit compris. Cet état de la nature ne demande pas forcément un entretien énorme. Le travail principal sera d'arracher les arbustes lorsqu'ils prendront trop de place, en débordant sur les voies.

Votre ville, en partenariat avec les communes et parcs naturels alentours, peuvent préserver et ré-ouvrir ses portes à toute espèce vivante – ambassadrices de la biodiversité. Une ville pleine de pots de fleurs en béton n'est pas du tout un gage de sauvegarde de la biodiversité. Au contraire, les plantes utilisées sont rarement autochtones et bénéficient peu aux écosystèmes locaux.

Adaptation d'article paru sur http://www.naturavox.fr/article.php3?id_article=4325

Ressource photo : <http://berlin.equipier.com/2007/04/>

Le label de gestion écologique des espaces verts se déploie dans les grandes villes



Qui dit espace vert ne dit pas forcément gestion écologique. Mais quand c'est le cas, autant le faire reconnaître : l'étape clé est alors la labellisation. C'est dans ce sens que l'organisme de certification Ecocert a conçu le label de gestion écologique des espaces verts baptisé EVE (Espaces verts écologiques). Elaboré dès 2004 puis lancé en 2006 sur 16 parcs parisiens, il s'est progressivement élargi l'an dernier à une soixantaine de parcs concernés à Paris, ainsi que deux à Lille (La Citadelle, Henri-Matisse). Il y a quelques semaines, le parc de la Feyssine, une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) située à Villeurbanne, a été à son tour labellisé. "Plus d'une vingtaine d'autres demandes sont en cours", renchérit Philippe Blais chez Ecocert. Elles proviennent de collectivités de toutes tailles, même s'il est vrai que dans le domaine, les grandes villes comme Paris ont été pionnières. Cet afflux démontre bien que ce label conçu sur mesure pour les élus et gestionnaires d'espaces verts porte ses fruits alors qu'il entre en phase opérationnelle après deux années de test. Par ailleurs, des communes déjà très impliquées semblent même prêtes à certifier la totalité de leurs espaces verts.

Précédé d'un audit, décerné par Ecocert pour une durée d'un an, renouvelable via un audit de contrôle, le référentiel valorisant les pratiques écologiques de gestion des espaces verts s'appuie sur un cahier des charges global constitué d'une dizaine de points. Ainsi, un espace vert écologique se doit d'économiser, de récupérer, de protéger la ressource en eau et la qualité de son sol. Nul herbicide ou produit phytosanitaire de synthèse n'y sont utilisés : les engrais sont avant tout organiques. Ce type d'espace augmente ainsi la biodiversité, tolère la flore spontanée et permet la corrélation entre biodiversité végétale et biodiversité animale. S'y impose donc un suivi précis de la faune et de la flore. Les déchets doivent être réduits, recyclés, valorisés, compostés, la qualité de l'air préservée, le bruit diminué, la consommation d'énergie réduite. Un EVE se devant d'être harmonieux, il est doté d'un plan paysager.

Elaboré à l'origine dans un cadre de concertation élargi et ouvert à des représentants des collectivités comme les Eco-Maires et à des collectivités pionnières (région Nord-Pas-de-Calais, villes de Paris, Lille, Nantes), ce label est d'abord un outil de management à la disposition des directeurs de jardins ou d'espaces verts publics. Très concret, il fixe des échelons à atteindre pour motiver les troupes et les inciter à progresser dans cette voie verte. C'est aussi un outil de communication, le gestionnaire ou directeur d'espaces verts s'appuyant volontiers sur lui pour faire clairement part à ses supérieurs des besoins et investissements nécessaires (station de compostage, refonte du système d'arrosage). "On est donc avec ce label dans une approche très terrain, très peu documentaire et en cela sans rapport avec des démarches qualificatives de type ISO 14 001. Ce label vise l'efficacité en étant compréhensible pour chaque acteur des collectivités voulant se l'approprier", conclut Philippe Blais.

Article de Morgan Boëdec (Victoires éditions), publié le 17 avril 2008 sur <http://www.localtis.info>.